

Synthèse sur les réformes monétaires en Algérie et leurs implications sur quelques indicateurs macroéconomiques (1962-2012)

BEDJAOUI Zahira (Doctorante)
Mbouhassoun81@gmail.com

Maitre Assistante
Université de Tlemcen

Résumé.

C'est en appliquant la politique monétaire que les Banques Centrales ont plus d'effets sur l'économie. Cette politique leur permet d'exercer une influence sur des facteurs économiques tels que la croissance, l'emploi, l'inflation, les taux d'intérêts et les taux de change ainsi que sur la balance des paiements. Pour cela les autorités monétaires doivent prendre des décisions, importantes, qui ont des effets sur l'évolution économique. L'un des dilemmes les plus importants, auquel ils doivent faire face, consiste à adapter la création de monnaie au montant des transactions impliquées par la production et l'échange des biens et services d'une part, et à créer un environnement favorable à la stabilité des prix d'autre part.

Par la politique monétaire, le premier devoir des autorités monétaires est de veiller à la pérennité de l'économie. Qu'en est-il de l'Algérie ?

Afin de répondre à cette question, il nous paraît fondamental de nous appesantir sur les différentes réformes monétaires algériennes et voir ainsi leurs implications sur quelques indicateurs macroéconomiques. Pour ce faire cet article abordera deux points :

Le premier point, donne un bref rappel des réformes monétaires algériennes depuis l'indépendance à 1990, et de leurs implications.

Le deuxième point, est consacré à la politique monétaire de 1990 à nos jours, et à ses imputations sur l'économie lors de cette période.

من خلال تطبيقهم لسياسة النقدية البنوك المركزية تؤثر على الاقتصاد. هذه السياسة تسمح لهم بالتأثير على عدة مؤشرات كالنمو الاقتصادي، العمالة، التضخم، أسعار الفائدة، أسعار الصرف وميزان المدفوعات. لهذا، تأخذ السلطات النقدية قرارات ذو أهمية كبيرة لها آثار على التنمية الاقتصادية. من أهم المشاكل التي تواجهها هي تكيف كمية النقود. حسب المتطلبات الاقتصادية من جهة، والعمل على استقرار الأسعار من جهة أخرى.

إذا أول واجب السلطات النقدية هو ضمان استدامة الاقتصاد. فما هو حال الجزائر ؟ للإجابة عن هذا السؤال، سوف نتطرق إلى نقطتين:

النقطة الأولى نظرة موجزة لإصلاحات النقدية من 1962 إلى 1990، و أثرها على المتغيرات النقدية
النقطة الثانية نتطرق لسياسة النقدية من 1990 إلى وقتنا الحاضر، ونتائجها خلال نفس الفترة

-I- Implication de la politique monétaire Algérienne de 1962 à 1990 :

Après son indépendance politique, la mise en place d'un système bancaire adéquat était l'un des objectifs de base du gouvernement. Pour ce faire, le pouvoir a été conduit à s'accaparer des moyens de décision économique et, en particulier à maîtriser les variables monétaires, en créant des institutions aptes à s'acquitter de cette mission. Ce choix était

motivé par le besoin d'une industrialisation naissante exigeant des apports en capitaux important. Des capitaux provenant surtout de l'emprunt et d'une création monétaire abusive.

A : Evolution du système bancaire algérien : 1962-1990

1-Etape de 1962 à 1970:

De 1962 à 1966, le système bancaire hérité se comptait exclusivement de banques étrangères. L'Algérie à l'instar des pays en voie de développement, pour affirmer sa volonté d'indépendance économique et de sa souveraineté nationale, a opté,..., pour un modèle de développement socialiste, centré, sur une forte industrialisation. L'un des grands axes de ce modèle de développement était la mise en place d'un vaste secteur public s'étendant pratiquement à tous les secteurs d'activité selon la stratégie des industries industrialisantes. » (N.E. Sadi.2005)¹.

Alors dès 1962, l'Algérie se dote d'instruments nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar Algérien, et par là la création de la banque centrale algérienne. L'Algérie va opérer progressivement à l'algérianisation de son secteur bancaire et . Ce fut la création de plusieurs banques. Lors de cette période, en général, il s'agissait de mettre en place un organisme bancaire chargé du financement du secteur public et socialiste, dans des conditions qui pouvaient permettre son épanouissement et son expansion.

02-Etape de 1970 à 1986:

La mise en application du premier plan quadriennal 1970-1973 consacre le choix définitif de la planification centralisée impérative comme système d'organisation, de gestion et de développement de l'économie nationale. Suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, les autorités politiques algériennes ont rencontré des contraintes qui les ont poussés à affiner le rôle de l'intervention des banques en matière de financement du secteur public. Cette nouvelle vocation, impliquait nécessairement, la réorganisation de toutes les structures financières du pays.

- C'est l'ordonnance n° 70-93 de la 31/12/1970 portant loi de finances pour 1971 qui porte l'essentiel de cette réforme. Le raisonnement qui gouverne cette réforme consiste fondamentalement dans ce qui suit : « une fois que le plan, en termes « *physiques* », est élaboré et approuvé, il reste à lui adapter un « *plan* » de financement qui permet sa réalisation. Il s'agit non seulement de rendre les **ressources nécessaires disponibles**, mais également de les **centraliser** pour les **répartir** ensuite, via le système bancaire, sur les différentes entreprises du secteur public en charge des investissements planifiés et surtout, **contrôler a priori et a posteriori** leur réalisation »¹.(KPGM.2012).

De cette logique vont découler un certain nombre de mesures, l'une d'elle concerne les sociétés nationales qui devront, désormais, recourir au crédit pour financer leurs investissements productifs. Lors de cette période le financement des investissements productifs est entièrement assuré par l'octroi des crédits bancaires aux entreprises. Il n'y a ni autofinancement, ni concours définitifs du Trésor. Précisons que jusqu'en 1976, l'absence d'autonomie financières des entreprises publiques est totale : elles n'ont pas la disposition de

¹ Nasser-Eddine Sadi. « La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux. ». Ed.L'Harmattan.2005.P.25.

¹ Conseil National Economique et social ; Commission Perspectives de Développement Economique et social : « Rapport : regard sur la politique monétaire en Algérie » ; 26^{ème} session plénière. P. 37

leur « cash flow », ce qui signifie qu'elles doivent recourir au crédit même pour la constitution de leur fonds de roulement.² (G. De Villers.1987).

L'expérience algérienne nous a montré que les investissements ont été rarement stoppés pour un motif de dépassement du coût initialement prévu. Nos entreprises ont continué à fonctionner grâce à l'injection de la monnaie et aux capitaux avancés. Ainsi ces avances sont passées de 20.3 milliards de Da en 1980 pour atteindre 34.1 milliards de Da en 1983 ce qui fait une augmentation de 13.8 milliards de Da, pourtant l'excédent d'exploitation est resté négatif.

Ayant donc échoué dans la mise en place d'un système productif qui renfloue au moins les capitaux avancés par les banques, la chute des prix du pétrole au milieu des années 80 va imposer une vision qui touchera le système financier et bancaire. Une nouvelle réforme monétaire a été mise en œuvre.

3-Etape de 1986 à 1990 :

La chute des prix du pétrole ; la diminution des recettes externes et l'incapacité des pouvoirs publics de lancer des activités industrielles productives. (Pourtant les recettes pétrolières de 1980 à 1984 ont été évaluées à 211 milliards de Da soit presque le double de la période 1970-1979), ont incité l'Etat prendre de nouvelles initiatives.

La nouvelle méthode a été mise en œuvre en 1986 par la promulgation de la loi 86-12 du 19-08-86. Cette loi portant régime des banques cherchait à ce que le système bancaire assure l'aide du plan de crédit, l'adéquation des ressources financières et monétaires aux objectifs du plan de développement national. ¹ (M.Boudersa.1993).

C'est ainsi que la Banque Centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor Public.

Mais à partir de janvier 1988, une nouvelle réforme, de l'économie algérienne, reposant sur l'autofinancement des entreprises a été engagée. Cette année est une date qui marque en effet un tournant dans l'histoire économique algérienne, en effet, les différents acteurs économiques et sociaux et tous les appareils de l'Etat ont affiché leur accord, plus ou moins consensuel, sur les objectifs et la démarche du processus de réformes politiques et économiques à engager. Imposée, dans le sens où c'est la conjugaison de l'aggravation de la crise des années 80 et ses conséquences socio-économiques et politiques, la chute des régimes socialistes et des conditions de l'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondial qui a imposé la nécessité d'une ouverture économique et d'une rupture avec l'ancien système politique ..² (I.Danjou.2004). Cette, nouvelle, réforme a pour objectif de rétablir une relation entre la banque et l'entreprise en réaffirmant leur caractère commerciale. Ces relations doivent être régies par les règles de la commercialité dans le cadre d'engagement contractuel.

Les réformes économiques mises en place depuis 1970, jusqu'en 1990 ont induit à des distorsions qui ont lourdement pesé sur la croissance économique. Des distorsions causées par une création monétaire abusive et par le comportement des entreprises publiques quant au

² G. De Villers. « L'Etat démiurge, le cas Algérien. ». Ed.L'Harmattan.1987.P.107..

¹ M.Boudersa. « La ruine de l'économie Algérienne sous Chadli ». Ed.Rahma.1993.P.58.

² I.Danjou . « Entreprendre : la passion d'accomplir ; la privatisation des entreprises publiques Algériennes. » ; Ed. L'Harmattan,2004. P.84.

respect des bonnes règles de gestion, qui devait favoriser leur rentabilité afin d'assurer leur pérennité. L'objectif était de sortir de la crise du financement par l'endettement et de rétablir les grands équilibres macro-économiques.¹(E.Brack.2012).Vu le découvert bancaire de la quasi-totalité des entreprises publiques et vues leur incapacité de rembourser des crédits qui leur ont été accordé avec générosité, la loi sur la monnaie et le crédit fut promulguée en Avril 1990. Cette loi fera l'objet du deuxième titre de cet article.

B-Implication de la politique monétaire de 1962-1990 :

A partir de 1970, le rôle assigné au système bancaire consiste, plus précisément, à répondre à une demande de crédit, exprimée par le secteur productif. Dans ce cadre, l'offre de monnaie doit s'ajuster impérativement à la demande de monnaie. ² (A.Naas.2003.).

D'après les statistiques nous constatons que pour cette période le cas algérien comporte certaines spécificités, L'effort d'investissement consenti par la nation est impressionnant. L'enveloppe accordée aux investissements a été en constante augmentation puisqu'elle est passée de 12 Milliards de Da durant le 1^{er} plan triennal à 550 milliards lors du deuxième plan quinquennal. Ces chiffres éloquent ne font que confirmer que : l'emploi, l'indépendance économique, l'équilibre régional, la satisfaction des besoins sociaux de la population, sont, entre autres, les objectifs assignés à cette stratégie d'industrialisation. Les performances financières et économiques étaient reléguées au second plan, voire totalement occultés.³(N.E.Sadi.2005). Cette situation est dû au fait que l'Algérie s'est contentée de financer tous ces investissements par la rente pétrolière ce qui fait que l'émission monétaire devient un financement facile et non pénible. Il est vrai que l'augmentation continue des prix du pétrole a favorisé cette politique. Voir tableaux suivants.

Tableau n° 01: Evolution des recettes pétrolières en Algérie (1970-1988)

Années	Rente pétrolières (en Milliards de Dollars)
1970	0.2
1974	3.2
1980	12.5
1985	9.8
1986	5.8
1987	5.4
1988	5.7

Source : « Le contexte économique et social de la crise algérienne. ». M.Geoges.

Publié dans "La crise algérienne : enjeux et évolution. (1997) p.17.

La rente pétrolière a ainsi évolué d'une manière significative, même si on constate une nette diminution en 1986 et les années qui suivirent. La crise de 1986 qui s'est traduit par la chute brutale et conséquente des prix des hydrocarbures a réduit considérablement les revenus du pays (ce qui va induire à de nouvelles réformes).

¹ E. Brack. « Systèmes Bancaires et financiers des pays arabes : vers un modèle commun ? ». Ed.l'Harmattan.2012. P.191.

² A.Naas. « le système bancaire Algérien : De la décolonisation à l'économie de marché. » Ed.INAS.2003.P.82.

³ N.E. Sadi. « La privatisation des entreprises publiques en Algérie. ». Ed. L'Harmattan. 2005. P.27.

En termes de production les résultats escomptés ne sont pas atteints. Puisque la production industrielle qui représentait 11% du PIB ne dépasse pas 14% du PIB pourtant elle avait reçu une grande enveloppe de la part des investissements globaux. Quant à la part de la production des hydrocarbures nous avons selon les statistiques une production industrielle globale de 7.8 milliards de Da en prix constant contre une enveloppe de 88 milliards de Da nous pouvons donc largement constater l'écart. Les 23.4 milliards de Da de découverts et les 14.6 milliards de déficit représente une fois et demi la fiscalité pétrolière de la même année, 82% du revenu total de l'Etat et 63 % du montant total investi dans l'industrie. L'ampleur de la déstructuration financière des sociétés nationales contribue à l'explication du recours de plus en plus massif à l'économie de crédit et par là à la création monétaire. ¹ (P.Blanc.2009). Pourtant ce recours au crédit se faisait à de très bas taux d'intérêts. Ces taux variaient de 5% à 2.5% en 1972 pour passer à 6% en 1974. Ces taux d'intérêt figés jusqu'en 1979 à un niveau relativement bas a enlevé toute signification économique à nos entreprises ceci paraît logique puisque le coût de crédit n'a jamais joué le rôle de critère de sélection pour l'allocation de ressource dans une économie dirigée qui s'est toujours référée sur d'autres critères de sélection. Ce financement devant stimuler la production, à en Algérie stimuler une demande de crédit insatiable sans pour autant être remboursé. La croissance du PIB était alors en moyenne de 4,7%. Depuis la chute des prix du pétrole en 1986 la croissance s'est sensiblement ralentie pour se fixer à une moyenne annuelle de 1,4% entre 1986 et 1990.¹(W.C.Byrd.2003).

Si nous nous référons aux Statistiques la masse monétaire de 1970 à 1986 nous remarquons que la masse monétaire est passée de 13 milliards de Dinars à 308.1 milliards de Dinars. La disparité entre les taux d'accroissement est suffisamment convaincante pour pouvoir dire que le niveau élevé de la masse monétaire authentifie l'importance de la monétisation de l'économie algérienne. Ceci prouve que le financement monétaire des investissements des entreprises apparaît comme simple pour nos gestionnaires, en ce sens que l'accélération de la croissance économique et le financement du secteur public, conduisait à une création monétaire.

Ce recours intense à la création monétaire est sans contrepartie réelle. Pour la même période 1970-1986 l'évolution de la masse monétaire à toujours été supérieure à l'évolution du PIB. Le rapport PIB sur masse monétaire indique ce taux de liquidité. Alors que par définition : Le taux de liquidité de l'économie est le rapport entre le total des encaisses détenues par les agents non financiers et une grandeur représentative du niveau de l'activité économique. Lorsqu'une économie est très liquide, les ménages et les entreprises détiennent un volume important de monnaie qui peut alimenter une forte demande de consommation et provoquer par là des tentions inflationnistes. Au contraire, lorsque l'économie manque de liquidité, il peut en résulter des tensions sur le financement des entreprises, tensions qui risquent de compromettre la croissance économique.²(M.Smalli.2006).

L'analyse du taux de liquidité de l'économie algérienne dénote une surliquidité excessive. Il a été en nette progression puisque l'année 1970 à enregistré un taux de 57.1 % pour atteindre 64.3 en 1978 et 78.6 en 1989. L'évolution de la masse monétaire a été supérieure à l'évolution du PIB.

¹ P.Blanc. « Souveraineté économiques et réformes en Algérie. Ed.L'Harmattan.2009. P.74

¹ W.C.Byrd. « Contre performance économique et fragilité institutionnelle. » revue confluence méditerranée. N°45. Printemps.2003.p.60.

² M.Smalli. « Cours d'économie monétaire ». ISG Tunis. 2005-2006.P.16.

L'analyse des contreparties de la masse monétaire nous permet de détecter la cause de la création monétaire. Voir les tableaux suivants (les contre parties de la masse monétaire).

Tableau N° 02 : Contre partie de la masse monétaire 1970-1989 (En milliards de Da)

	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Avoirs Extérieurs (nets)	2.34	1.51	1.52	2.19	4.58	7.15
Crédits Intérieurs	11.28	12.89	14.40	18.84	23.67	25.69
<i>Crédits à l'Etat (nets)</i>	<i>3.85</i>	<i>5.96</i>	<i>5.94</i>	<i>5.23</i>	<i>5.20</i>	<i>3.84</i>
<i>Crédits à l'Economie</i>	<i>7.42</i>	<i>6.92</i>	<i>8.42</i>	<i>13.61</i>	<i>18.46</i>	<i>21.85</i>
Masse Monétaire « M₂ »	12.12	13.07	13.92	18.13	22.93	25.77

	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Avoirs Extérieurs (nets)	6.48	9.81	9.07	11.02	12.35	16.50
Crédits Intérieurs	36.32	46.11	54.48	76.52	86.60	101.54
<i>Crédits à l'Etat (nets)</i>	<i>7.31</i>	<i>8.86</i>	<i>14.37</i>	<i>24.86</i>	<i>26.61</i>	<i>33.00</i>
<i>Crédits à l'Economie</i>	<i>29.00</i>	<i>37.25</i>	<i>40.10</i>	<i>51.66</i>	<i>59.99</i>	<i>68.53</i>
Masse Monétaire « M₂ »	33.749	43.60	51.95	67.45	79.68	93.53

	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Avoirs Extérieurs (nets)	18.81	13.95	11.34	9.31	14.88	9.31
Crédits Intérieurs	113.68	<i>148.97</i>	<i>185.65</i>	<i>223.77</i>	<i>251.248</i>	<i>278.01</i>
<i>Crédits à l'Etat (nets)</i>	<i>25.14</i>	<i>36.15</i>	<i>52.69</i>	<i>67.47</i>	<i>76.633</i>	<i>101.08</i>
<i>Crédits à l'Economie</i>	<i>88.53</i>	<i>112.817</i>	<i>132.96</i>	<i>156.03</i>	<i>174.61</i>	<i>176.92</i>
Masse Monétaire « M₂ »	109.15	137.88	165.92	194.71	223.86	227.01

	1987	1988	1989	1990
Avoirs Extérieurs (nets)	9.14	9.27	6.51	6.53
Crédits Intérieurs	303.79	<i>339.23</i>	<i>366.59</i>	<i>414.02</i>
<i>Crédits à l'Etat (nets)</i>	<i>123.18</i>	<i>147.24</i>	<i>157.20</i>	<i>167.04</i>
<i>Crédits à l'Economie</i>	<i>180.61</i>	<i>191.99</i>	<i>209.38</i>	<i>246.98</i>
Masse Monétaire « M₂ »	257.89	292.96	308.146	343.05

Source : Statistiques Financières Internationales- FMI- Annuaire 1996-, Office National des Statistiques, ONS, N° 15, 1987

D'après les chiffres l'intervention du trésor (crédits à l'Etat) passe de 5,9 milliards de Da en 1970 à 3,8 milliards de Da en 1974. Mais il y a une augmentation de 1974 à 1985 puisque ces mêmes crédits passent de 3,8 milliards de Da à 76,63 milliards de Da ce qui prouve l'échec de la réforme de 1970.

Pour ce qui est des crédits à l'économie leur croissance est soutenue puisqu'elle passe de 6,92 milliards de Da en 1970 à 174,61 milliards de Da en 1985 ceci est imputé au fait que les banques devaient prendre en charge le financement du développement.

En 1986, la masse monétaire était de 227,01 milliards de Da et est passé à 308 milliards de Da en 1989. Le PIB lui était de 296,6, est atteint 391 milliards de Da en 1986. La tendance de l'augmentation de la masse monétaire est plus ou moins à la baisse (il s'agissait d'une réduction de la masse monétaire pour la première fois en 1986; ceci a

coïncidé avec la baisse du prix du pétrole, la crise des exportations des hydrocarbures et l'apparition du problème de la dette étrangère.); Cette tendance est plus ou moins faible il n'en demeure pas moins qu'elle est toujours supérieure à la PIB (voir tableau n° : Evolution de la masse monétaire et du PIB (en %). Cela prouve que malgré la diminution des apports en devise que générer le pétrole, la pouvoir monétaire à continuer à injecter de la monnaie sans contrepartie réelle.

Pour ce qui est des avoirs extérieurs, ils ont connu une chute puisqu'ils sont passés de 9.3 milliards de Da en 1986 à 6.53 milliards de Da en 1990 alors qu'ils avaient connus une augmentation de 1970 à 1985, (ils sont passés de 1.5 à 14.8 milliards de Da), ceci prouve l'incapacité de l'économie algérienne à être une économie de production. Donc mis à part le pétrole qui procure des entrées en devise, l'Etat n'a pas pu lui substituer d'autres produits capables de générer une autre source de capitaux.

Le crédit à l'économie a enregistré une expansion, De 1985 à 1990 ils sont passés de 176.92 de 1985 à 246.97 milliards de Da en 1990. Cette évolution est positive mais quand même faible par rapport aux années antérieures. Cette baisse est due à la politique monétaire de limitation de crédit pour opérer au changement de la composition de la masse monétaire et l'incitation des entreprises à une meilleure gestion ceci n'a pas eu lieu vue les chiffres que représente les créances à l'Etat.

Cette expansion de la masse monétaire, sans contrepartie productive en biens et Services, s'est traduite par un taux d'inflation en progression permanente. Pourtant, le pouvoir d'achat des algériens avait considérablement augmenté après l'indépendance. Le taux de croissance annuel moyen des ressources brutes des ménages est passé de 8.1% au cours du plan triennal 1967-1969, à 10.6 % lors du premier plan quadriennal et à 22.6 % entre 1974 et 1978. Après avoir connu un important accroissement, l'accès aux biens de consommation est freiné à partir de 1978. De 10.4 % en 1967, le taux d'inflation passe à 18% par an, en 1978, puis à 16% en 1986. L'inflation a érodé peu à peu le pouvoir d'achat. De 1986 à 1987, l'approvisionnement des ménages et entreprises baisse de 32.6%.¹ (D. Le Saout, M. Rollinde.1999). L'IPC a connu une augmentation fulgurante de 17.7 en 1970 à 85.7 en 1989. Il a augmenté de 4.9% entre 1970 et 1975, et de 23.8 % de 1976 à 1982 contre une augmentation de 34.3 % entre 1983 et 1989. Soit une augmentation de 68% durant la période de 1970 à 1989. Cette accélération interne a été due en partie à l'impact de l'inflation internationale reflété par la hausse des prix de biens et services importé par l'Algérie, et d'autre part par l'augmentation de la masse monétaire.

Mais, la chute du prix des hydrocarbures de 30\$ à 10\$ le baril suite au contre-choc pétrolier de 1986 et la crise de l'endettement qui provoque la fermeture progressive des marchés financiers internationaux à l'Algérie au cours de la décennie présente, vont révéler les faiblesses de l'économie algérienne.¹ (A.Chignier.2009).

Tirant les enseignements des limites de la gestion centralisée de la monnaie, il a été décidé l'introduction d'une réforme financière qui débute avec la mise en place d'un dispositif législatif à travers l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990. Cette loi amendée fixe à la politique monétaire deux objectifs centraux : l'un interne, la stabilité des prix et

¹ D. Le Saout, M. Rollinde. « Emeutes et mouvements sociaux au Maghreb : Perspective comparée. ».Ed.KATHALLA.1999.P.546.

¹ A.Chignier. « Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement. ». Séminaire Economie National du Monde Arabe. Sous la direction de Lahouari Addi. 7 Septembre 2009. Université Lyon 2. Institut d'Etudes politiques de Lyon. P.28

l'autre externe, la stabilité des taux de change. Cette démarche résulte d'une conception qui relève de l'orthodoxie monétaire et selon laquelle il existe un lien étroit entre l'évolution de la base monétaire et l'inflation. ²(F.Nemouchi.2009.)

II : La politique monétaire en Algérie de 1990 à nos jours :

« Avant la période des réformes le secteur bancaire et financier n'est nullement en mesure, d'assumer une mission dynamisante de l'économie, en permettant notamment une gestion active des investissements des entreprises publiques, par la mobilisation des ressources. »³(Y.Boudjenah.2002).

La loi 90-10 du 14 Avril 1990 place les banques algériennes au centre de la transition vers l'économie de marché.

Cette loi a marqué d'une manière décisive, dans le domaine monétaire et bancaire, le processus de transition de l'économie algérienne vers une économie de marché et est venue renforcer des réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. « Cette loi allait mettre fin à toute ingérence administrative, (le monopole de l'Etat dans le secteur bancaire et financier a été supprimé.) »⁴ (R.Charvin ; A.Guesmi.2001), et établir des institutions et des instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de ces objectifs et de la conduite de programmes de ruptures, de réhabilitation et de rénovation des structures. « Afin de mettre fin d'une façon définitive aux sources d'endettement et d'inflation, il fallait casser les liens institutionnels et les formes instrumentales entre la Banque Centrale, les banques primaires et le Trésor Public »¹(R.Benmalek.1999).

A- Les dispositifs de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit :

La loi sur la monnaie et le crédit confère ainsi une large autonomie, tant organique que fonctionnelle à la Banque Centrale, désormais dénommée Banque d'Algérie. En cette loi « confère à la banque d'Algérie et au conseil de la monnaie et du crédit (CMC), qui siège auprès d'elle, de plein droit, et pas seulement par délégation, pouvoir de gérer la monnaie. La Banque d'Algérie n'est plus un maillon du système bancaire, en tant qu'instrument d'exécution du plan et de la politique du gouvernement, comme le prescrivait la loi 86-12. La toute puissance que lui confère la loi 90-10 érige le CMC en un pouvoir au sens institutionnel du terme, dont l'existence est incompatible avec la planification comme mode d'organisation de l'économie nationale. Le gouvernement est légalement dessaisi en matière monétaire. »²(M.Baba Ahmed.)

Cette loi avait pour objectifs:

-reconnaitre de l'indépendance de la Banque Centrale vis-à-vis du gouvernement et en particulier du trésor,

² F.Nemouchi. « Chocs Pétroliers et déséquilibres monétaire en Algérie ». Revue Sciences Humaines : n°31-Juin-2009-Vol B, Economie, P.6.

³ Y.Boudjenah. « Algérie : décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question. ». Ed. L'Harmattan 2000. P : 198.

⁴ R.Charvin, A.Guesmi. « L'Algérie en mutation : les instruments juridiques de passage à l'économie de marché ». Ed.L'Harmattan ;2001. P.240.

¹ R. Benmalek. « La réforme du secteur bancaire en Algérie. ». mémoire de maîtrise en sciences économiques, option : Économie internationale, Monnaie et Finance, université des sciences sociales de TOULOUSE I, France, 1999, page 65

² M.Baba Ahmed . « L'Algérie diagnostic d'un non développement. ».Ed. L'Harmattan.1999. P.77.

-désengager total du trésor dans le financement des entreprises,
 -réémerger de la fonction des risques bancaires et création d'établissements bancaires et financiers par des capitaux aussi bien privés nationaux qu'étrangers,
 -réhabiliter de l'approche patrimoniale du financement bancaire,
 -mettre en place d'une réglementation prudentielle pour les banques,
 -mettre en place d'instruments indirects de régulation : taux de réserves obligatoires, plafond de refinancement, etc.... »³ (M.HadjSeyd.1996).

La loi 90-10 confère à la Banque centrale la responsabilité de la régulation monétaire par le biais : « la manipulation des taux d'intérêt et la définition des ratios de réserves obligatoires et de liquidité pour les banques primaires, qui limite les avances au trésor à 10% des recettes budgétaires de l'année fiscale précédente et pour des périodes n'excédent pas 240 jours. »¹(S.Amine ; R.Abdoun.1996). Pour mettre en place les mécanismes de marché, il s'avère incontournable que les taux d'intérêt soient déterminés par la confrontation de l'offre et de la demande sur le marché des capitaux. Le trésor public réduit son intervention aux entreprises publiques, les taux d'intérêt sont libérés (voir tableau n° :), le recours au crédit à court terme est pénalisé.

Tableau n°03: Taux d'intérêts créditeurs, débiteurs et taux de réescomptes.

Année	Taux de réescompte	Taux débiteur	Taux créditeur
1990	9.33	16.88	11.17
1991	11.25	17.5	12.67
1992	11.5	17.5	14.00
1993	11.5	17.50	14.00
1994	14.13	20.13	16.44
1995	14.58	20.42	17.25
1996	13.58	18.58	17.25
1997	12.25	16.25	17.25
1998	9.63	9.53	16.67
1999	9.47	9.38	9.33
2000	7.13	9.38	9.25
2001	6	9	8.00
2002	5.96	7.86	3.75
2003	4.92	8.07	5.23

Source : Ministère des Finances –Octobre.2004.

Le développement des relations contractuelles entre les banques et leurs clients réintroduit et réhabilite la règle de remboursement du crédit (jusque là, la banque centrale imprimait des billets qui étaient destinés à la couverture des déficits budgétaires des entreprises, pour ce qui touche au secteur public le remboursement doit être assumés par le débiteur lui-même et non plus par l'Etat.). Cette nouvelle attitude de l'Etat propriétaire vis-à-vis de ses entreprises a pour conséquence l'alignement des critères d'ouverture, de prêt sur les normes classiques : la dimension productive. Ainsi, les secteurs économiques vont être contraints par la monnaie. La monnaie doit imposer à l'activité économique de régénérer les avances à la suite de leur consommation par une activité productive. Plus concrètement, les entreprises devraient après l'assainissement se trouvaient en mesure d'assurer leurs activités productive dans de meilleures conditions, confortées par la mise en œuvre de leur plan de

³ M.HadjSeyd. « L'industrie Algérienne : crises et tentative d'ajustement. » Ed.L'Harmattan.1996.P.183.184

¹ S.Amin ; R.Abdoun. « Le Maghreb : Enlissement ou nouveau départ ? » , Ed. L' Harmattan.1996.P :115.

redressement et des mesures financières dont elles ont bénéficié au titre de leur assainissement.¹ (M.Younsi.1994.).

Mais nos entreprises étaient enfermées dans une spirale d'endettement, elles ne pouvaient pas donc honorer leur engagement sans oublier le problème de la réglementation des prix. Vu cela, les réformateurs décident, dès 1991, de libérer les prix, ils doivent être fixés selon la loi de l'offre et de la demande. Pour contenir l'inflation, les autorités monétaires ont tenté d'assainir la situation des entreprises publiques algériennes. Mais malgré la mise en de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit qui comme il a été dit redéfinissait le rôle de l'organisation du système bancaire, les banques continuaient à supporter à elle seule le poids du financement de l'économie.

La recherche des sources de financement, la collecte de l'épargne devient importante car elle permet un financement robuste et sans inflation de l'économie. Pour créer, un climat d'affaires, propice à l'épargne, à l'investissement et à la croissance, la loi a introduit des institutions, des instruments et des mécanismes de marché, inconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande des capitaux. Son dispositif visait à diversifier les sources de financement des agents économiques notamment les grandes entreprises, en émergeant par là même, les activités traditionnelles dans la banque et en créant un marché financier.² (H.Benissad.1994.)

Ayant, présenté les différentes transformations apportées au système monétaire algérien à partir de 1990, il nous semble important de faire une analyse de cette période dans le but de voir les résultats auxquels sont arrivés nos autorités monétaires quant à la maîtrise des différents agrégats monétaires.

B- Implication de la loi 90-10

Pour agir sur une offre de monnaie abusive il fallait une politique monétaire plus adaptée. Donc la loi 90-10 a été adoptée. L'analyse des statistiques va nous permettre de voir si cette réforme monétaire a pu maîtriser les différentes variables monétaires. Cette politique s'est traduite, selon les données disponibles par la banque d'Algérie.

Par une augmentation de la masse monétaire de 1990 à 1991 puisqu'elle est passée de 343.3 milliards de Dinars à 415.2 milliards de Dinars soit une augmentation de 20.9 %, pour passer ensuite en 1992 à 515.6 Milliards de Dinars donc une croissance de 26.1 % et à 627.4 Milliards de Dinars en 1993 soit un pourcentage de 20.5. Le taux de liquidité s'est vu réduire de 61.9% à 48.6% en 1993.

Ceci résulte, pour ce qui est de 1990 à 1993 de l'augmentation des recettes d'exportation des hydrocarbures, liée à l'évolution des prix du pétrole d'une part est d'autre part de la forte dépréciation du taux de change. De 1992 à 1993 cette croissance sensible de la masse monétaire est due à la stabilisation du taux de change.¹(A.Naas.2003). En Algérie le taux de change passe de 8.96 Da/\$ en 1990 à 35.06 Da/\$ en 1994 puis à 75.26 Da/\$ en 2000 pour arriver à 72.94 Da/\$ en 2011.² (Perspective monde. Janvier 2013).

De 1993 à 1995, nous remarquons un recul sensible quand à l'évolution de la masse monétaire puisqu'elle a une évolution indiciaire de 15.7% en 1994 contre une évolution de 21.1% en 1993. Puis passe à 10.5 % en 1995.

Donc l'accord "stand-by" a permis de maîtriser l'expansion monétaire qui a caractérisé les périodes qui ont précédé la signature de l'accord. Au cours de la période 1993-1997, la

¹ M.Younsi. « L'assainissement financier des entreprises », ouvrage collectif. « L'entreprise et la banque : Dans les mutations économiques en Algérie. ». Ed. OPU.1994. P.40.

² Hocine BENISSAD, «Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) ».office des publications universitaires, Alger, 03-1994, Page 124

¹ A.Naas. « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. ». Ed.Maisonneuve & Larose.2003.

² Perspective Monde. Université de Sherbrooke. Février 2013.

croissance de la masse monétaire est passée de 21,1% à 18,4%, et c'est la quasi monnaie qui a relativement connu la progression la plus importante. Durant la période 1993-1997, la croissance annuelle moyenne en terme de M2 s'est située à un niveau modéré de 11,6 % permettant au ratio de liquidité de passer de 0,54 en 1993 à 0,40 en 1997. La baisse de la masse monétaire et la gestion des différentes composantes du taux d'intérêt (Déjà cités dans le paragraphe A). Donc, le système bancaire, qui assurait, en l'absence totale de marchés financiers, l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, du financement de l'économie, se caractérisait par un manque de liquidité qui dépendait totalement du refinancement de la Banque d'Algérie.³ (Ilmane. 2006).

Nous constatons l'évolution du ratio de liquidité (M2/PIB) à partir de 1999. Puisqu'il passe de 35,6 % à en 1996 à 55,3 % en 1999, puis de 40 % en 2000 à 64 % en 2007 puis continu d'augmenter jusqu'en 2011 puisqu'il atteint 71,4%. La source de cette augmentation n'est pas du tout imputable à la production puisque la comparaison entre l'évolution de la Masse Monétaire et le PIB de 2001-2011 permet de constater un déséquilibre important entre la Masse Monétaire et la Production : 22,3 % en 2001 pour la masse monétaire contre 3,3 % pour le PIB.

Il va sans dire que les avoirs extérieurs jouent un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires. En effet l'évolution favorable de la situation monétaire en 2001 est le résultat de l'amélioration de la situation financière publiques et de sa consolidation de sa position extérieur.¹ (African Development Bank.2003).

Voir tableau suivants :

Tableau n° 04 : contre partie de la masse monétaire 1990-1995

(En milliards de Da)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Avoirs Extérieurs (nets)	6.53	24.28	22.64	19.62	60.40	26.29
Crédits Intérieurs	414.02	484.82	639.24	748.08	774.38	967.23
Crédits à l'Etat (nets)	167.04	158.97	226.93	527.83	468.54	401.59
Crédits à l'Economie	246.98	325.85	412.31	220.25	305.84	565.64
Masse Monétaire « M2 »	343.3	415.27	515.9	627.4	723.5	799.5

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Avoirs Extérieurs (nets)	133.94	350.30	280.71	169.61	775.94	1310.74
Crédits Intérieurs	1057.39	1164.93	1629.36	1998.63	1671.21	1845.48
Crédits à l'Etat (nets)	280.55	423.65	723.17	847.90	677.48	569.72
Crédits à l'Economie	776.84	741.28	906.18	1150.73	993.73	1078.44
Masse Monétaire « M2 »	915.6	1081.5	1592.5	1789.3	2022.5	2473.5

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Avoirs Extérieurs (nets)	1755.69	2342.66	3119.17	4179.65	5515.07	7415.56
Crédits Intérieurs	1845.48	1803.57	1514.43	846.57	601.39	120.65
Crédits à l'Etat (nets)	578.69	423.40	-20.59	-933.18	-1304.04	-2193.17
Crédits à l'Economie	1266.79	1380.17	1535.02	1779.75	1905.44	2205.24
Masse Monétaire « M2 »	2901.5	3354.4	3738.1	4157.5	4933.7	5994.6

³ ILMANE M-C. (2006), « Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004) », Cahiers du CREAD, n° 75, pp. 69-107.

¹ African Development Bank. « Perspective économique en Afrique 2003. ». Ed. OECD Publishing.2003. P.81.

	2008	2009	2010	2011
Avoirs Extérieurs (nets)	10246.9	10885.7	11996.56	13922.40
Crédits Intérieurs	-1011.83	-402.37	-124.85	319.90
Crédits à l'Etat (nets)	-3627.3	-3488.92	-3392.94	-3406.6
Crédits à l'Economie	2615.5	3086.54	3268.09	3726.51
Masse Monétaire « M₂ »	6955.9	7173.05	8280.7	9929.1

L'agrégat avoirs extérieurs nets dans la situation monétaire, c'est-à-dire les avoirs extérieurs nets consolidés de la Banque d'Algérie et des banques, a donc atteint 133.94 milliards de dinars en 1996 contre 1310.74 milliards de dinars en 2001 soit une évolution de 878%. Puis passe de 1755.69 en 2002 à 13922.40 en 2011. Au total, cette évolution indiciaire de 103.67 entre 1996 et 2011 confirme bien que les réserves officielles de change sont devenues la principale contrepartie de l'agrégat masse monétaire. Le ratio avoir extérieur /M2 est passé 9.5% en 1999 à 100% en 2005, puis passe de 111% en 2006 à 140% en 2011 ceci ne fait que confirmer que c'est les avoirs extérieurs qui ont été la source d'expansion des liquidités monétaires.

En tant que contrepartie de la masse monétaire M2, le crédit intérieur sont, à en croire les données fournies par la Banque d'Algérie, en nette croissance puisqu'il passe de 414.2 en 1990 à 1671,21 en 2000. Lors de cette période c'est ces crédits qui ont constitué la plus grande part de la masse monétaire. Mais, depuis 2001, ils ne représentent cependant en moyenne que 25% du PIB, ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques.¹ (Ilmane.2006). il passe de 1845.48 milliards de dinars en 2001 à 319.90 milliards de dinars en 2011. (une croissance négative). La hausse des recettes pétrolières n'a pas permis l'accroissement des crédits à l'économie malgré la baisse des taux d'intérêts.

De ce fait l'accroissement des recettes pétrolières n'a rien changé dans le paysage de l'économie algérienne, puisqu'il reste tributaire de son pétrole avec une production négative. Cette gestion n'aura d'effet que sur l'inflation. Une inflation maîtrisé de 1992 à 2005 puisqu'il passe de 32% à 2% vu la gestion restrictive mise en place lors de cette période, puis ce taux passe de 2.31% en 2006 à 3.91 % en 2010 et à 8.9% en 2012. Selon Mohamed Laksaci accélération de l'inflation en 2012 est due en grande partie à des facteurs internes, notamment au dysfonctionnement des marchés, aux positions dominantes et à la spéculation, et non pas comme à l'accoutumée à l'expansion de la masse monétaire, Le phénomène d'inflation est plus de nature endogène, lié aux dysfonctionnement persistants des marchés des biens où la formation des prix relève plus de positions dominantes et de la spéculation, qu'à l'opposé de 2011, où l'inflation était beaucoup plus engendrée par l'expansion de la masse monétaire, principal déterminant de l'inflation en Algérie.²(Quotidien la nouvelle république.février2013)

Bibliographies

Livres :

- R. Abdoun. « Le Maghreb : Enlissement ou nouveau départ ? » . Ed. L' Harmattan.1996.
- M. Baba Ahmed . « L'Algérie diagnostic d'un non développement. »Ed. L'Harmattan.1999. P.77.

¹ ILMANE M-C. (2006), « *Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, Instruments et résultats (2000-2004)* », Cahiers du CREAD, n° 75, pp. 69-107.

²La nouvelle république : Quotidien d'information indépendant. n° 4559 du 17 février 2013.

- M. Boudersa. « La ruine de l'économie Algérienne sous Chadli ». Ed. Rahma. 1993
- Y. Boudjenah. « Algérie : décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) : l'Etat en question. ». Ed. L'Harmattan 2000.
- P. Blanc. « Souveraineté économiques et réformes en Algérie. Ed. L'Harmattan. 2009.
- E. Brack. « Systèmes Bancaires et financiers des pays arabes : vers un modèle commun ? ». Ed. L'Harmattan. 2012.
- R. Charvin, A. Guesmi. « L'Algérie en mutation : les instruments juridiques de passage à l'économie de marché ». Ed. L'Harmattan ; 2001
- I. Danjou . « Entreprendre : la passion d'accomplir ; la privatisation des entreprises publiques Algériennes. » ; Ed. L'Harmattan, 2004
- G. De Villers. « L'Etat démiurge, le cas Algérien. ». Ed. L'Harmattan. 1987
- M. Hadj Seyd. « L'industrie algérienne : crises et tentative d'ajustement. ». Ed. L'Harmattan. 1996.
- A. Naas. « le système bancaire Algérien : De la décolonisation à l'économie de marché. » Ed. INAS. 2003
- M. Younsi. « L'assainissement financier des entreprises ». Ouvrage collectif. « L'entreprise et la banque : Dans les mutations économiques en Algérie. ». Ed. OPU. 1994. P.40.

Revue :

- W.C Byrd. « Contre performance économique et fragilité institutionnelle. » Revue confluence méditerranée. N°45. Printemps. 2003
- A. Chignier. « Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en développement. ». Séminaire Economie National du Monde Arabe. Sous la direction de Lahouari Addi. 7 Septembre 2009. Université Lyon 2. Institut d'Etudes politiques de Lyon.
- Conseil National Economique et social ; Commission Perspectives de Développement Economique et social : « Rapport : regard sur la politique monétaire en Algérie » ; 26^{ème} session plénière
- F. Nemouchi. « Chocs Pétroliers et déséquilibres monétaire en Algérie. ». Revue Sciences Humaines : n°31-Juin-2009-Vol B, Economie
- F.Z. Tlahite. « L'Algérie face à la mondialisation » ; « La difficile transformation du système bancaire en Algérie », Ed African Books Collective

Mémoires

- ¹ R. Benmalek. « La réforme du secteur bancaire en Algérie. ». Mémoire de maîtrise en sciences économiques, option : Economie internationale, Monnaie et Finance, université des sciences sociales de TOULOUSE I, France, 1999,